

PRIX ET RÈGLEMENTS DU CONOURS
CONCOURS CTMA AU CŒUR DES ÎLES
DU 3 AU 12 JUIN 2019 À 11H59

1. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer au concours **CTMA au cœur des Îles** et courir la chance de gagner la **croisière thématique Immersion madelinienne, d'une semaine pour 2 personnes de Montréal aux Îles de la Madeleine**, vous devez vous inscrire sur la page Concours et promotion du site Web des Croisières CTMA du 3 juin au 12 juin 2019. Vous devrez compléter le formulaire de participation électronique du concours en inscrivant votre nom, prénom, adresse courriel, ville, numéro de téléphone ainsi que la réponse à la question obligatoire.

Un (1) grand prix sera tiré. Une (1) seule participation par personne.
Aucun achat requis.

2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de majorité selon leur province de résidence en date du 3 juin 2019. Les employés de la CTMA et de TVA, de même que leur famille immédiate ou les personnes vivant sous le même toit ne sont pas admissibles à ce concours.

3. DESCRIPTION DES PRIX

Le concours est constitué d'un (1) grand prix, d'une valeur approximative de 3 000\$ (selon la disponibilité des cabines au moment de la réservation).

Grand prix :

Croisière thématique Immersion madelinienne, d'une semaine, entre Montréal et les Îles de la Madeleine à bord du CTMA *Vacancier*. Le grand prix est valide pour deux (2) personnes partageant la même cabine. La croisière devra être effectuée du 13 au 20 septembre 2019.

Ce qui est inclus:

- Croisière aller-retour pour deux (2) personnes à partir de Montréal vers les Îles de la Madeleine ;
- Cabine intérieure pour sept (7) nuits en occupation double avec salle de bain privée ou partagée (catégorie CC ou DD), selon la disponibilité à la réservation ;
- Quatorze (14) repas, soit (sept (7) déjeuners, trois (3) dîners, quatre (4) soupers à bord du navire ;
- Activités et animation à bord du navire ;
- Conférence sur la navigation animée par un expert du Saint-Laurent ;
- Collation entre le repas ;
- Déjeuner tardif avec fruits et yogourt ;
- Café, thé et tisane offert en tout temps ;
- Cuisine gourmande du terroir signée par la chef réputée Johanne Vigneau ;
- Atelier-conférence sur la pêche aux Îles ;
- Contes et palabres des Îles avec Cédric Landry, conteur madelinot ;
- Soirées musicales avec le groupe madelinot Suroît ;
- Escale à Havre-Saint-Pierre
- Navigation dans le fjord du Saguenay
- Cours de danse.

Le départ de la croisière s'effectue le vendredi après-midi au port de Montréal. L'arrivée aux Îles de la Madeleine aura lieu le dimanche et le départ des Îles se fera le mardi en fin de journée.

Frais à prévoir :

- Les frais de transport, notamment les transferts aller-retour du domicile du gagnant au port de Montréal ;
- Le stationnement au port de Montréal (si requis) ;
- Les trois (3) repas du midi et trois (3) repas du soir lors du séjour aux Îles de la Madeleine ;
- Excursions lors des différentes escales ;
- Les assurances de voyages (annulation, maladie, etc.) ;
- Les boissons douces et alcoolisées ;
- Toutes les dépenses personnelles ;
- Les pourboires à bord du navire.

4. MODE D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le tirage au sort du grand prix sera effectué le **13 juin 2019** à 14 h (heure de l'Atlantique), à partir de l'intranet de www.croisieresctma.ca, dans les bureaux de la CTMA. La première personne sélectionnée au hasard sera déclarée gagnante du grand prix **Croisière d'une semaine de Montréal aux Îles de la Madeleine**, sous réserve d'avoir la bonne réponse à la question obligatoire et de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. La personne gagnante sera contactée par courriel le jour du tirage et devra confirmer la réception de ce courriel dans les dix jours suivant l'envoi de ce dernier. Le grand prix, lettre de gratuité, sera envoyé par courriel au gagnant lorsqu'il aura confirmé la réception du premier courriel l'informant qu'il est le gagnant de ce concours. **Le prix sera effectif seulement pour le départ mentionné ci-haut.**

5. RÈGLES GÉNÉRALES

5.1 La personne qui gagne un prix ainsi que la personne qui l'accompagne (ou dans l'éventualité où la personne qui accompagne le gagnant est mineure, les parents ou tuteurs de l'accompagnateur) doivent consentir si requis, à ce que son (leur) nom et/ou son (leur) image, notamment sa/leur photo et/ou sa (leur) voix soit (soient) utilisé(e)(s) à des fins publicitaires relatives à ce concours, et ce, sans rémunération.

5.2 Le gagnant devra signer un document attestant de son admissibilité, telle que précisé au paragraphe 2 du présent règlement, et dégageant les Croisières CTMA et les partenaires associés au concours de toute responsabilité quant à un dommage ou une perte découlant de la participation à ce concours ou découlant de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.

5.3 Le prix devra être accepté tel quel et ne pourra être échangé contre une somme d'argent, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée.

5.4 En cas d'impossibilité de fournir le prix tel que décrit au présent règlement, les Croisières CTMA se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente.

5.5 En cas de non-réclamation dans les 10 jours suivants l'envoi courriel ou de refus du prix, un deuxième tirage au sort sera effectué pour déterminer un nouveau gagnant.

5.6 Le refus du prix libère de toute obligation les Croisières CTMA ainsi que les partenaires associés au concours.

5.7 Les Croisières CTMA n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, retards, erreurs d'adresse sur le courrier reçu, erreurs d'impression, mauvais fonctionnements techniques, informatiques ou

téléphoniques, perte ou vol de données informatiques ou téléphoniques, bris de logiciel ou matériel informatique, appels frauduleux ou autres erreurs.

5.8 Les Croisières CTMA n'assumeront aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de leur contrôle incluant notamment grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans leur établissement ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce concours.

5.9 Votre nom, prénom, adresse courriel, ville et numéro de téléphone sont recueillis aux fins de l'administration du présent concours. Ces renseignements ne serviront à aucune autre fin sans votre consentement. En fournissant ces renseignements, vous consentez cependant à leur utilisation aux fins indiquées.

5.10 Les noms et adresses électroniques des personnes participantes au présent concours et qui auront coché la case *Je veux recevoir l'infolettre* pourront servir à constituer une banque de données informatiques, laquelle pourra être utilisée par les Croisières CTMA et leurs partenaires pour l'envoi de bulletins électroniques. Ces envois électroniques ne serviront qu'à des fins exclusives de promotion, d'information de la destination et/ou du service maritime.

5.11 La participation à ce concours comporte l'acceptation du présent règlement dont les Croisières CTMA se chargeront de l'application.

5.12 Le règlement du présent concours est disponible sur le site Internet situé à l'adresse suivante : www.croisieresctma.ca/concours ou directement sur place, lors du salon promotionnel.

Croisières CTMA
435, chemin Avila-Arseneau
Cap-aux-Meules, Québec
G4T 1J3
Tél. : 418-986-6600
info@ctma.ca